

Nice un espace public verrouillé ? Archétype de la ville sécuritaire et formes de résistance

Compte-rendu d'enquête menée à Nice extrait du rapport « La fabrique urbaine de l'indésirabilité : échelles, normes, espaces » du Collectif de Recherche sur l'Indésirabilité, 2023-2025

Tout·es les enquêté·es¹ ont évoqué les lourdes difficultés socio-économiques et psychologiques que vivent les personnes qu'elles tentent de soutenir. Nice se vantant d'être un laboratoire du contrôle de l'espace public, on peut sans difficulté voir s'y déployer un arsenal de dispositifs utilisés dans beaucoup d'autres villes tels que l'incohérence de l'accueil des demandeurs d'asile, les arrêtés anti-mendicité, le manque de logements sociaux, l'extension de la vidéo-surveillance, le ciblage médiatique contre certaines populations... Les associations indépendantes niçoises n'ont de cesse d'observer, documenter et dénoncer les atteintes aux droits que ces dispositifs produisent pour les personnes en situation de précarité et/ou subissant d'autres formes de discriminations. En questionnant davantage ces acteur·ices associatif·ves sur la manière dont elles perçoivent leur propre travail, j'ai retrouvé dans leurs témoignages des analyses qui, se faisant écho, donnent à voir un système implanté localement qui ne se contente pas de marginaliser les plus précaires, mais rend également invisibles, voire indésirables, celles et ceux qui défendent leurs droits.

La ville de Nice se caractérise par une configuration politique conservatrice, héritée d'une histoire singulière : sa récente annexion à l'Empire français en 1860, l'absence de ruptures politiques majeures telles que la Révolution française, une composition sociologique bouleversée par les grands déplacements de population liés à la Seconde Guerre Mondiale et à la période de grand attrait et de touristification de la Côte d'Azur qui a suivi. L'histoire particulière de cette région se traduit par la persistance de « baronnies locales » où un pouvoir municipal fort — illustré par des mandats quasi héréditaires comme ceux de Jean et Jacques Médecin, puis Estrosi depuis 2008 — exerce une influence prépondérante sur les affaires locales, étendant sa mainmise à l'ensemble des institutions. Cette structure politique contribue à un climat peu favorable à la contestation sociale et politique, notamment celle portée par les militants de gauche et les défenseurs des droits fondamentaux, qui doivent évoluer dans un contexte marqué par un conservatisme profondément enraciné.

Par ailleurs, alors que Nice donne l'image d'une ville riche, il s'agit en réalité d'une ville qui connaît de fortes inégalités sociales et dont l'urbanisme favorise la ségrégation socio-spatiale. S'y côtoient de grandes richesses et un taux de pauvreté bien supérieur à la moyenne nationale² et les populations pauvres et/ou non blanches sont largement marginalisées dans les périphéries, éloignées du centre-ville touristique. Cette dualité renforce les dynamiques d'exclusion sociale et de stigmatisation des populations vulnérables.

1 Cette enquête menée pour la réalisation d'un documentaire sonore a été menée en lien avec des militant·es de différentes associations reconnues et très actives auprès des personnes perçues comme indésirables sur le territoire niçois. Pendant près d'un an, j'ai réalisé des entretiens individuels et je les ai également accompagné·es sur le terrain pour observer et enregistrer leurs permanences d'accès au droit, les manifestations, leur travail d'enquête et des visites commentées de certains quartiers. A l'occasion de l'enregistrement d'ambiances de l'environnement, j'ai observé seule la ville, ses transports et l'atmosphère qui se dégage de ces espaces publics.

2 22% de la population niçoise vit sous le seuil de pauvreté contre 14% en moyenne en France.

Le quartier de l'Ariane par exemple, le plus pauvre de Nice, fait partie des zones prioritaires les plus en difficulté de France. Son enclavement géographique et symbolique fait perdurer cette situation, rendant laborieuse la vie quotidienne de la population, consciente de la relégation dont elle fait l'objet, comme en témoigne Laurent³, membre du Mrap 06 et habitant du quartier :

« Les gens disent "on va en ville" parce qu'on ne considère pas qu'on fait partie de la ville. Il y a un accès difficile à la ville pour trouver du travail, pour aller au lycée... On se sent vraiment à part ».

Les structures, services et associations sont nombreux sur le papier. Cependant, dans les faits, l'accès à ces dispositifs reste difficile, notamment pour les personnes les plus vulnérables, le manque de moyens face aux besoins les rendant inefficaces comme lorsque les délais d'attente pour un rendez-vous sont de quatre mois. Les structures pilotées par les collectivités proposent des activités, notamment pour les enfants, mais dans une logique de consommation. Peu de possibilités sont offertes aux habitant·es d'en devenir les acteurs ou organisateurs. Certaines initiatives comme « les bataillons » éducatifs pour aller à la rencontre des jeunes sont perçues comme mal nommées, voire inadaptées, symptomatiques d'une approche descendante.

« Il y a effectivement des associations qui sont très subventionnées mais qui sont là plus pour maintenir l'ordre sur le quartier, c'est-à-dire qu'elles ne laissent pas vraiment les gens s'exprimer. Et puis on a le sentiment d'être utilisés pour leur donner une justification auprès des services de l'État de l'utilisation des fonds mais on ne touche pas vraiment la population. On ne la responsabilise pas vraiment, on la perçoit comme des assistés plus que des acteurs de la vie sociale » analyse Laurent.

Les projets locaux portés par et pour les habitant·es qui tentent malgré tout d'exister n'ont pas de subventions, manquent de moyens et d'espaces. Plusieurs ont dû fermer face aux difficultés. Le Conseil Citoyen dont fait partie Laurent a quant à lui été placé sous tutelle de l'association subventionnée Galice qui ne lui permet pas de fonctionner de manière démocratique :

« Il y a quelque temps, on avait fait collectivement un courrier pour demander des explications sur l'incinération de déchets radioactifs à l'usine d'incinération. Et le courrier a été bloqué par l'association tutélaire. Après, pour notre prochaine réunion du conseil citoyen, j'avais demandé d'inscrire à l'ordre du jour l'utilisation du local pour faire fonctionner les commissions et pour recevoir des personnes extérieures sur certains domaines, notamment le droit au logement. Et ça a été un nient de la part de l'association tutélaire. (...) On veut nous donner l'impression qu'on permet aux gens de faire des choses. Mais on met très vite des bâtons dans les roues. »

Un véritable projet qui changerait la vie des habitant·es et qui a connu un grand engouement local reste une très ancienne promesse non tenue : la création d'un tramway pour relier le quartier au centre-ville. Le blocage de ce projet est symptomatique de la division sociale qui fracture Nice et qui influe fortement sur la perception et la gestion des populations vulnérables.

3 Tous les prénoms ont été modifiés.

Dans le contexte global de ce territoire, il est difficile de se saisir de l'espace public, ce qui constitue un obstacle majeur à l'organisation collective. Le tissu associatif est restreint, avec un nombre limité de lieux où les personnes jugées « indésirables » peuvent se réunir, contraignant ces dernières à se cantonner à quelques lieux privés ou associatifs, peu nombreux. De plus, la possibilité même d'organiser des rassemblements ou manifestations est conditionnée par des procédures préfectorales souvent marquées par des annulations arbitraires, instaurant une forme de répression administrative préventive comme cela a été le cas pour les manifestations en soutien au peuple palestinien. Hugo, un journaliste niçois indépendant, parle de « bagarre constante » même pour maintenir des événements publics, où la présence de groupes d'extrême droite ajoute un risque supplémentaire :

« On manque de lieux, et l'espace public, malheureusement, n'en est pas un ».

Au sein même des espaces associatifs, la parole est restreinte. Hugo donne l'exemple de l'association La Trésorerie qui a été contrainte d'annuler une projection du film « Libre » sur Cédric Herrou. La Trésorerie a reçu une pression directe de la directrice du cabinet du premier adjoint au maire, menaçant implicitement d'un retrait de financement par un appel téléphonique. L'association a dû se résoudre à annuler l'événement par peur de mettre en danger tout son travail et ses salarié·es. Cette dynamique contribue à limiter la capacité des associations à porter des discours ou des actions critiques du pouvoir en place, même à toute petite échelle, restreignant la pluralité démocratique et le droit à la contestation. La pression exercée par les autorités locales affecte la capacité d'action des défenseurs des droits fondamentaux, et ce faisant, fragilise également les personnes vulnérables qui font appel à leur soutien en dernier recours face à des institutions défaillantes, elles-mêmes frappées par un climat de contrôle et de découragement.

Yasmina, qui tient bénévolement les permanences d'aide au logement du DAL 06, décrit une situation marquée par une forte précarité, qui se double d'un environnement associatif fragilisé par la suppression des contrats aidés et une mainmise politique forte via le contrôle des financements, qui contraint les associations dites « institutionnelles » à éviter toute alliance avec les organisations indépendantes :

« Leurs financeurs leur interdisent de se mêler à une association de promotion des droits fondamentaux. S'ils le font et que ça se médiatise -c'est dixit vraiment les salariés- ils courent le risque d'être balayés d'un revers de main par les politiciens en place qui prendront une autre association à leur place ».

Cette influence politique, selon elle, s'accompagne d'une atmosphère de « terreur » locale, particulièrement perceptible dans les structures publiques du logement social. Elle illustre cela par son expérience au sein du conseil d'administration de Côte d'Azur Habitat, l'Office Public qui gère le logement social pour le compte de la Métropole de Nice, où Yasmina a siégé pour le compte de la CGT. La participation de Yasmina à ce conseil a été marquée par un « acharnement » et des « humiliations répétées » à son encontre, avec des tentatives d'intimidation visant à la décourager. Malgré son engagement, elle a fini par céder :

« C'était très pénible. J'ai fait une année de conseil d'administration et je n'ai plus eu le courage d'y participer. Je n'ai pas tenu. »

Yasmina est également témoin de la manière dont ce climat de contrôle et de répression s'étend aux agents publics, notamment aux assistantes sociales, qui se verraient ordonner de ne pas effectuer de recours DALO (droit au logement opposable), ce qui limite gravement l'accès au droit au logement des plus vulnérables.

« Il y a des agents de la fonction publique qui ont l'ordre de ne pas faire de DALO. Il y a des assistantes sociales qui le font en cachette. Souvent certaines m'appellent et me disent "tu peux faire le DALO à cette personne ? Parce que moi j'en ai fait et je me suis fait taper sur les doigts, donc là je ne peux pas me permettre trop d'écarts" ».

Cette atmosphère s'accompagne d'une fermeture à la concertation, à la prise en compte des réalités du terrain voire même à l'accès physique aux institutions pour les usager.es. Yasmina se remémore que par le passé, le dialogue avec la préfecture était difficile mais possible, avec des rencontres régulières incluant plusieurs grandes associations de défense des droits. Elle estime que depuis l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République, le dialogue a disparu et les institutions se sont « bunkerisées ». Plusieurs autres enquêté.es m'ont fait part du même constat tout en soulignant qu'il y a toujours des possibilités d'échange mais de manière informelle et interpersonnelle, dépendantes donc de la volonté et de l'engagement d'agent.es prenant leurs propres risques. De manière générale, cela entraîne une rupture du dialogue avec les institutions à la fois pour les personnes jugées « indésirables » mais aussi pour les associations qui tentent de porter leurs besoins et revendications, et qui deviennent par extension elles aussi indésirables.

Même lorsqu'un dialogue ouvert est possible, il est tout de même fortement marqué par l'autocensure des associations qui craignent une fermeture ou un retour en arrière brutal. Par exemple, Carole et Pascale, bénévoles de l'association Habitat & Citoyenneté qui soutient administrativement les personnes exilées, disent qu'il a été possible de construire une relation « positive » sur des points spécifiques avec la mairie de Nice. En effet, le réseau Éducation sans frontières (RESF) avec lequel elles collaborent a pu obtenir un dispositif de gratuité partielle de la cantine scolaire pour une durée de six mois, ce qu'elles décrivent comme « assez exceptionnel » pour Nice. Cependant, une tentative d'extension du bénéfice à toute la période scolaire se heurte à des résistances politiques fortes : les membres du conseil municipal freinent les associations en les priant de « ne pas faire de vague » au risque de perdre toute avancée précédente étant donné la force de l'opposition d'extrême droite :

« On nous a répondu : on est de votre côté mais si on remet ça sur le tapis en conseil municipal, l'opposition pas de gauche mais celle très très fournie de la droite extrême s'offusquerait et s'opposerait non seulement aux neuf mois mais peut-être rognerait sur les six mois. Pour l'instant on n'a pas le choix en fait ».

Des possibilités de recours contre les pratiques illégales des institutions existent mais elles sont difficiles à mettre en œuvre par les militant.es déjà débordé.es, d'autant plus que même lorsqu'elles permettent de changer les pratiques, aucune pérennité n'est garantie. Carole et Pascale racontent par exemple avoir fait appel au bureau de la Défenseure des Droits qui avait réussi à « remettre de l'ordre » face à de nombreux refus et non-renouvellements de domiciliation administrative de la part du Centre communal d'action sociale (CCAS), justifiés par des exigences documentaires manifestement illégales. Cette situation

provoquait des effets dévastateurs sur la continuité des démarches administratives, aboutissant à la perte de dossiers essentiels pour l'exercice des droits des personnes concernées. Cependant, cette pratique se reproduit, ce qui témoigne d'une mauvaise foi de la part des institutions et d'une absence de réelle sanction des comportements institutionnels illégaux.

D'autre part, contester les pratiques des autorités requiert de pouvoir accéder à l'information. Georges, membre de la Ligue des droits de l'Homme dans les Alpes-Maritimes, est très souvent confronté à l'opacité et au contrôle strict de l'information dans le cadre de son travail d'enquête qui vise à porter à la connaissance du public les données réelles pour contrer l'instrumentalisation des chiffres et des faits divers. Il raconte par exemple sa bataille administrative pour avoir accès à des statistiques concernant les mineurs isolés étrangers, population vulnérable que les politiciens locaux mobilisent souvent pour nourrir le discours de la submersion migratoire et du coût de l'accueil. Après de nombreuses demandes restées sans réponse adressées au conseil départemental, Georges a saisi la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) qui a confirmé que ces données devaient être communiquées. Cependant le département a trouvé une faille de procédure pour maintenir son refus.

« Ces données officielles, il semblerait qu'elles soient un secret d'État. On ne peut pas y accéder. Et ça montre qu'on est traités comme des ennemis. Normalement, l'esprit des lois, c'est que les administrations soient loyales envers les citoyens, dès lors que les citoyens sont eux-mêmes loyaux. Mais ce n'est pas le cas ».

Selon Georges, la « monoculture » politique de droite donne le champ libre à une attitude partisane assumée et non sanctionnée au sein des institutions, traduisant une déviance institutionnelle où les pouvoirs publics ne garantissent plus l'égalité de traitement ni le respect des droits.

Une situation particulièrement éclairante est l'exemple des interdictions répétées et systématiques des manifestations en soutien à Gaza à Nice. La préfecture des Alpes-Maritimes a multiplié les arrêtés d'interdiction que les associations ont systématiquement attaqués, la justice leur donnant raison à chaque fois. Cette stratégie préfectorale s'est par ailleurs accompagnée d'une tentative pour limiter la capacité de réaction juridique en prononçant les interdictions à la dernière minute dans un calendrier calculé pour entraver l'exercice du droit de manifester. Georges interprète cette conduite comme une « volonté de nuire » manifeste et organisée :

« Le préfet lui-même s'est répandu dans la presse locale en disant qu'il donnait ces interdictions pour dissuader les gens d'aller manifester. C'est incroyable ».

Cette instrumentalisation du pouvoir administratif constitue une entrave grave à la liberté de réunion et à l'expression politique, dénotant une dérive autoritaire au niveau local. Bien qu'il existe la possibilité d'avoir recours à la justice, cela représente pour les associations une bataille épuisante et inégale.

À Nice, ce ne sont pas seulement les personnes pauvres, migrantes ou discriminées qui sont exclues, ce sont aussi celles et ceux qui tentent de défendre leurs droits. Les militant·es associatif·ves, loin d'être considéré·es comme des partenaires du service public, sont tenu·es à distance, délégitimé·es, ou contraint·es au silence. Ces deux formes d'indésirabilité révèlent une logique de gouvernement par le contrôle, où l'action sociale devient suspecte dès qu'elle conteste, où l'espace public n'est plus un espace commun mais un territoire sous surveillance, et où l'engagement militant devient un facteur de marginalisation. Dans cette configuration, la démocratie locale perd ses espaces de respiration, et avec eux, la possibilité d'une société véritablement inclusive et solidaire.

Remerciements :

La Cimade Sud-Est, le Collectif Pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens 06, le DAL 06, Habitat et Citoyenneté, La Ligue des Droits de l'Homme 06, le journal Mouais, le MRAP 06, le Projet CAFI, RESF 06.

Charlotte Rouault

Dans le cadre du rapport « La fabrique urbaine de l'indésirabilité : échelles, normes, espaces » du Collectif de Recherche sur l'Indésirabilité, 2023-2025

Ce travail de recherche a également donné lieu à la réalisation d'un documentaire sonore en écoute ici: <https://soundcloud.com/user-945903241/le-monopole-du-bleu>